



Elle me demande de récupérer les cadeaux quelle ma offert

Par **Cédric 45**, le **28/01/2025** à **06:04**

Bonjour, je viens vers vous aujourd'hui car je me pose plusieurs questions .

J'ai été en couple 3 mois avec une femme elle m'a couvert de cadeau dès le début de la relation hors j'en est refusé plusieurs exemples un pick up neuf ect... elle m'a quitté ezt aujourd'hui exige de récupérer tout ces cadeaux vêtements, trottinette électrique et une switch quelle avait offert à mon fils pour Noël . Cela ma fait beaucoup de peine je suis meme parti en acheter une autre pour ne pas qu'il sent aperçoit . J'étais prêt à tout lui redonner mais le cadeaux de mon fils quelle me demande de lui enlever ma beaucoup touché. Et je me dit que finalement je pourrais tout garder en vue de ça réaction démesuré. Je précise qu'elle est aisait et gagne bien ça vie pouvais vous m'aider

Par **janus2fr**, le **28/01/2025** à **06:36**

Bonjour,

Comme disent les enfants, donner c'est donner...

Cette femme ne peut pas exiger que vous lui rendiez les cadeaux qu'elle vous a faits. Sauf, à la limite, les biens familiaux (ex : bague de sa grand-mère) s'il y en a dans ces cadeaux.

Par **Cédric 45**, le **28/01/2025** à **06:42**

Non pas de bien familiaux, des vêtements, une trottinette électrique quelle a d'ailleurs fait livrer a mon adresse, une switch offert à mon fils et du matériel de pêche pour mon cadeau de Noël ! Mais vue que les factures des ces affaires sont à son nom peut elle ce retourner? J'ai gardé les messages où elle me dit qu'elle veut reprendre ce qu'elle m'a offert !

Par **janus2fr**, le **28/01/2025** à **06:51**

Comme déjà dit, un cadeau, c'est un cadeau. Peu importe la facture.

Par **Cédric 45**, le **28/01/2025** à **06:54**

D'accord merci pour votre retour.
Cordialement.

Par **Cédric 45**, le **28/01/2025** à **17:49**

Je reviens vers vous, car après de nombreuses recherches, j'ai lu qu'un juge pouvait décider de donner gain de cause à la personne qui possède les factures des bien . Même si cela ne pas un bien familiaux où si la personne c'est endetter pour offrir ce genre de cadeaux démesuré hors ce n'est clairement pas le cas . Mais elle a du depencer presque 4000€ en trois mois. Si il y a allez et je ne souhaite pas forcément jusqu'à devant Mr le juge . Y a t'il un risque que je perd plus que je n'y gagne ?

Par **Marck.ESP**, le **28/01/2025** à **18:58**

Bonjour et bienvenue

Donner c'est donner veut dire qu'en général, les cadeaux offerts au cours d'une relation sont considérés comme des libéralités. Cela signifie qu'ils sont faits sans contrepartie et ne peuvent généralement pas être réclamés.

Il existe quand même quelques exceptions, comme les cadeaux de grande valeur, représentant une part importante du patrimoine de la personne qui les a offerts ou un cadeau sous conditions (par exemple, à condition de rester en couple), ces conditions pourraient être invoquées.

Il faut tenter de négocier, notamment pour le cadeau à votre fils, mais si le conflit persiste, je vous conseille de consulter un avocat.

Par **Louxor_91**, le **29/01/2025** à **16:37**

Bonjour,

laissez la parler et vous verrez bien si elleinsiste jusqu'à aller en justice !?

Par **Zénas Nomikos**, le **29/01/2025** à **17:02**

Bonjour Cédric 45,

vos cadeaux sont des dons manuels faits sans formalités. Or en fait de meuble possession vaut titre : [CODE CIVIL ARTICLE 2276](#)

Je présume qu'elle veut récupérer ses cadeaux par amertume et deception amoureuse.

Cela ne constitue en aucun cas une cause valable devant un tribunal civil d'autant qu'elle a un grand train de vie et qu'elle est aisée financièrement.

Je pense que vous pouvez tout garder sans aucun problème. Vous êtes inattaquable.

Vous pourriez même porter plainte pour violences légères et psychologiques à son encontre pour les faits dont votre enfant est victime et qui doit donc être protégé des sautes d'humeur de votre ex copine.

Vous êtes dans votre droit.

Zénas